

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 8 septembre 2020, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-20-162

Renouvellement des infrastructures des rues Bourassa, du Fleuve, Laval, Richelieu, Saint-Roch et partie des rues Béatrice, Champlain et Élizabeth Décompte progressif n° 1

Considérant que la compagnie Danis Construction Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 26 août 2020 intitulé « Décompte progressif n° 1 »;

Considérant que la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du décompte progressif n° 1 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 268 942,10 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 268 942,10 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 26 août 2020, le tout tel que décrit au décompte progressif n° 1 et conformément aux avis de la firme d'ingénieurs conseils FNX-Innov Inc., lesdits travaux étant financés par le règlement d'emprunt numéro 373.

RECOMMANDATION CP-20-163

Terminal Maritime Sorel-Tracy Demande de rencontre

Considérant que la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy a fait parvenir à la Ville une correspondance concernant le déroulement des opérations de leur terminal ainsi que les plaintes de citoyens formulées à cet égard;

Considérant que le Conseil municipal désire déléguer le Maire et le Directeur général auprès de ladite compagnie afin de discuter de la problématique de bruits générés par leur opération ainsi que de circulation lourde sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel inscrive dans les médias sociaux de la municipalité le lien pour signifier, auprès de la compagnie QSL Terminal Maritime, les plaintes ainsi que les observations des « contraintes et irritants » générés par leur opération.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel délègue le Maire et le Directeur général à une rencontre avec les représentants de Terminal Maritime pour discuter des diverses contraintes et irritants générés par leur opération.

RECOMMANDATION CP-20-164

Ouvrage de surverse DR-02

Mandat - Débordement

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit remédier à une problématique de débordement à l'ouvrage de surverse DR-02;

Considérant qu'aucune construction résidentielle, commerciale et industrielle n'a eu lieu sur le territoire de la municipalité qui aurait pu générer un apport supplémentaire d'eau dans les conduites d'égouts;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à diverses investigations pour tenter de localiser la source d'un déversement générant un surplus d'écoulement d'eau dans les conduites d'égouts ainsi qu'à un nettoyage desdites conduites d'égouts environnant le DR-02;

Considérant que le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques demande d'apporter les correctifs nécessaires pour enrayer les débordements en période de temps sec;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate la firme d'ingénieur-conseil FNX-Innov Inc. pour trouver des solutions pour éliminer les débordements à l'ouvrage de surverse DR-02 par temps sec.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de son souhait à enrayer cette problématique et que les investigations se poursuivent dans ce sens.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-20-165

Centre Récréatif Aussant

Politique administrative COVID-19

Considérant que la pandémie de la COVID-19 a créé son lot d'incertitude sur la poursuite de diverses activités qui a des répercussions auprès des ligues de garage;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une politique de gestion « COVID-19 » pour la prochaine saison des ligues de garage;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE tous les locataires de ligue de garage qui doivent annuler la saison 2020-2021, faute de joueurs, conserveront leur priorité de plateau de location pour la saison 2021-2022.

QUE tous les locataires de ligue de garage pourront annuler des parties, suite à l'apparition de cas de COVID-19 pour la saison 200-2021.

QUE tous les locataires de ligue de garage pourront annuler les parties restantes de la saison 2020-2021, suite à l'apparition de cas COVID-19 et/ou de désistements des joueurs reliés à la COVID-19.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-20-166

Parc de la Pointe-aux-Pins

Réhabilitation de la berge

et de la rampe de mise à l'eau

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la compagnie Excavation Bellemare de terminer les travaux à la rampe de mise à l'eau.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la compagnie Shellex Inc. de produire les esquisses ainsi que les coûts pour l'installation d'un quai à la rampe de mise à l'eau.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procède à la vente de l'ancien quai lorsque les travaux seront terminés à la rampe de mise à l'eau.

RECOMMANDATION CP-20-167

**Féerie des Lumières
du 8 au 10 janvier 2021
Présentation de l'événement**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel élabore des plans dans l'éventualité de l'autorisation de présenter l'événement « Féerie des Lumières » qui doit avoir lieu du 8 au 10 janvier 2021.

RECOMMANDATION CP-20-168

**Décors lumineux
Achat**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate le Directeur général pour demander, auprès de la compagnie Leblanc Illuminations, des soumissions pour de nouveaux décors lumineux au parc Olivar Gravel.

RECOMMANDATION CP-20-169

**Fête Nationale 2021
Offre de service - Coordonnateur**

Considérant que M. Philippe Côté a déposé une offre de service, au montant de 3 500 \$, pour l'organisation de la Fête Nationale 2021 qui aura lieu le 24 juin 2021;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'offre de service déposée par M. Philippe Côté, à titre de coordonnateur, pour l'organisation de la Fête Nationale 2021 qui aura lieu, le 24 juin 2021, au montant soumis de 3 500 \$.

RECOMMANDATION CP-20-170

**Journée de la culture 2020
Offre de service**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'offre de service de M. Philippe Côté pour la présentation d'un spectacle « Un auteur à découvrir, Réjean Ducharme » dans le cadre des journées de la culture 2020.

RECOMMANDATION CP-20-171

**Grande Marche 2021
du Grand Défi Pierre Lavoie
Présentation de l'activité**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QU'une demande soit adressée au Grand Défi Pierre Lavoie "Grande Marche 2021" afin de reconduire cette activité sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qui a lieu depuis quelques années.

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-20-172

126, rue Pie IX

Nettoyage d'huile moteur

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au propriétaire du 126, rue Pie IX à Saint-Joseph-de-Sorel de nettoyer la tâche d'huile dans la rue ainsi que sur sa propriété, causée par une fuite d'huile du camion du propriétaire.

RECOMMANDATION CP-20-173

Vente de garage

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise les ventes de garage sur son territoire, les 12 et 13 septembre 2020, en cas de mauvais temps, elles seront remises la fin de semaine suivante soit les 19 et 20 septembre 2020.

QUE ce type d'événement est autorisé, à condition que les normes sanitaires relatives à la COVID-19 soient respectées à la lettre.

QUE c'est de la responsabilité de chaque vendeur et participant de mettre en place les règles d'hygiène et distanciation sociale suivantes:

- Distanciation de 2 mètres entre les individus
- Port du couvre-visage recommandé (obligatoire lorsque la distanciation n'est pas possible)
- Nombre maximal de 10 personnes (3 ménages maximum) sur un terrain privé
- Lavage ou désinfection des mains avant et après chaque transaction
- Mettre du gel désinfectant à la disposition des visiteurs
- Éviter de manipuler les objets
- Prévoir un trajet et une file d'attente pour faciliter la circulation

Ces ventes de garage sont sans frais et aucun permis n'est exigé.

RECOMMANDATION CP-20-174

Appui - Phase 2 du projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (2021-2023)

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Montérégie souhaite déposer ce projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité de la Montérégie (volet 1 – Soutien au rayonnement des régions);

Considérant que ce projet vise principalement à offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles afin de mettre en place des bandes riveraines herbacées réglementaires favorisant les pollinisateurs et la stabilisation de la berge, en partenariat avec le milieu municipal et les conseillers agricoles travaillant sur le territoire;

Considérant qu'en ce sens la contribution du milieu municipal est sollicitée afin d'identifier des secteurs d'intervention où la largeur de la bande riveraine observée soulève des enjeux environnementaux et réglementaires et où la mise en place d'aménagements permettra d'améliorer le respect réglementaire de la bande riveraine et au-delà, le tout suivant la volonté de chacun;

Considérant que les conseillers agricoles assureront la mobilisation et l'accompagnement dans le cadre de la réalisation des aménagements de bandes riveraines chez les productrices et producteurs agricoles;

Considérant que l'accompagnement technique et financier permettant l'aménagement de bandes riveraines réglementaires dans les secteurs ciblés favorisera notamment :

- Le respect de la bande riveraine;
- L'implantation de bandes riveraines pour les pollinisateurs et la stabilisation de la berge;
- La réduction de l'érosion de surface;
- La plantation et la végétalisation en bandes riveraines;
- L'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

Considérant que ce projet s'avère un beau complément au travail de caractérisation des bandes riveraines mené par la MRC au cours des deux dernières années;

Considérant que le projet prévoit également, selon la volonté des propriétaires, l'installation de nichoirs pour les oiseaux champêtres;

Considérant que la Fédération de l'UPA sollicite la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel au projet pour identifier, les bandes riveraines prioritaires à cibler;

Considérant que ce projet favorisera l'adoption de pratiques agricoles durables sur le territoire de la MRC;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

Que le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

- appuie le projet « Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie – Phase 2 »;
- s'engage à contribuer à la réalisation de ce projet en ciblant des secteurs d'intervention prioritaire, en collaboration avec les municipalités locales, en participant aux rencontres de planification des travaux qui auront lieu durant l'hiver et en diffusant les résultats au sein de ses réseaux.

RECOMMANDATION CP-20-175

Décès de Monsieur Alain Maher Conseiller municipal de la Ville de Sorel-Tracy

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de M. Alain Maher, décédé récemment.

QUE les membres du Conseil municipal remercient le travail et l'implication de M. Alain Maher à la vie politique de la région.

RECOMMANDATION CP-20-176

319 à 323, rue Filiatrault et 1109, rue Champlain Acquisition du lot 2 931 688 au cadastre du Québec

Considérant que la municipalité prévoit aménager un stationnement et un parc dans le secteur situé à l'intersection des rues Filiatrault et Champlain;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir à ces fins le lot 2 931 688 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, avec bâtisse construite portant le numéro domiciliaire du 1109, rue Champlain à Saint-Joseph-de-Sorel, province de Québec, J3R 1J3;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal décrète l'acquisition de gré à gré ou par expropriation du lot 2 931 688 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, avec bâtisse construite portant le numéro domiciliaire du 1109, rue Champlain à Saint-Joseph-de-Sorel, province de Québec, J3R 1J3 pour réaliser un projet d'aménagement de parc et de stationnement public.

QUE le Conseil municipal mandate la firme d'arpenteur Geoterra arpenteurs-géomètres Inc. pour préparer un plan et une description de l'immeuble pour le lot 2 931 688.

QUE le Conseil municipal mandate la firme d'évaluateur, FQM Évaluation Foncière, pour préparer un rapport d'évaluation dudit immeuble en vue de faire une offre d'achat au propriétaire.

QUE le Conseil municipal mandate Pierre Pépin, notaire pour préparer, le cas échéant, l'acte de vente de gré à gré.

QUE le Conseil municipal mandate Me Conrad Delisle, en collaboration avec le Directeur général, pour faire les procédures nécessaires ou utiles pour acquérir cet immeuble.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-20-177

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier